



Statut des Ukrainien·ne·s en Suisse

Conférence du 6 octobre 2022
Juristes progressistes vaudois·e·s

Espace Dickens
1006 Lausanne



Protection provisoire

- mécanisme d'urgence institué dans le cadre de la révision totale de la loi sur l'asile entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999 (art. 66 ss LAsi)
- objectifs:
 - fournir immédiatement une protection à un groupe de personnes relativement important sans avoir à procéder à un examen individuel des demandes d'asile
 - éviter l'engorgement du système d'asile engendré par l'examen individuel des demandes d'asile en cas d'afflux important



Procédure d'octroi de la protection provisoire

- décision politique du Conseil fédéral (critères d'octroi, groupes de personnes bénéficiaires, conditions)
- procédure simplifiée (en principe pas de voies de recours)
- priorité de la procédure de protection sur celle de la demande d'asile
- conditions de regroupement familial analogues à celles des réfugié·e·s
- exercice d'une activité lucrative
- liberté de voyager



Fin de la protection provisoire

- levée de la protection sur décision du Conseil fédéral
 - droit d’être entendu (art. 76, al. 2 LA_{si})

- révocation de la protection provisoire

- extinction de la protection provisoire

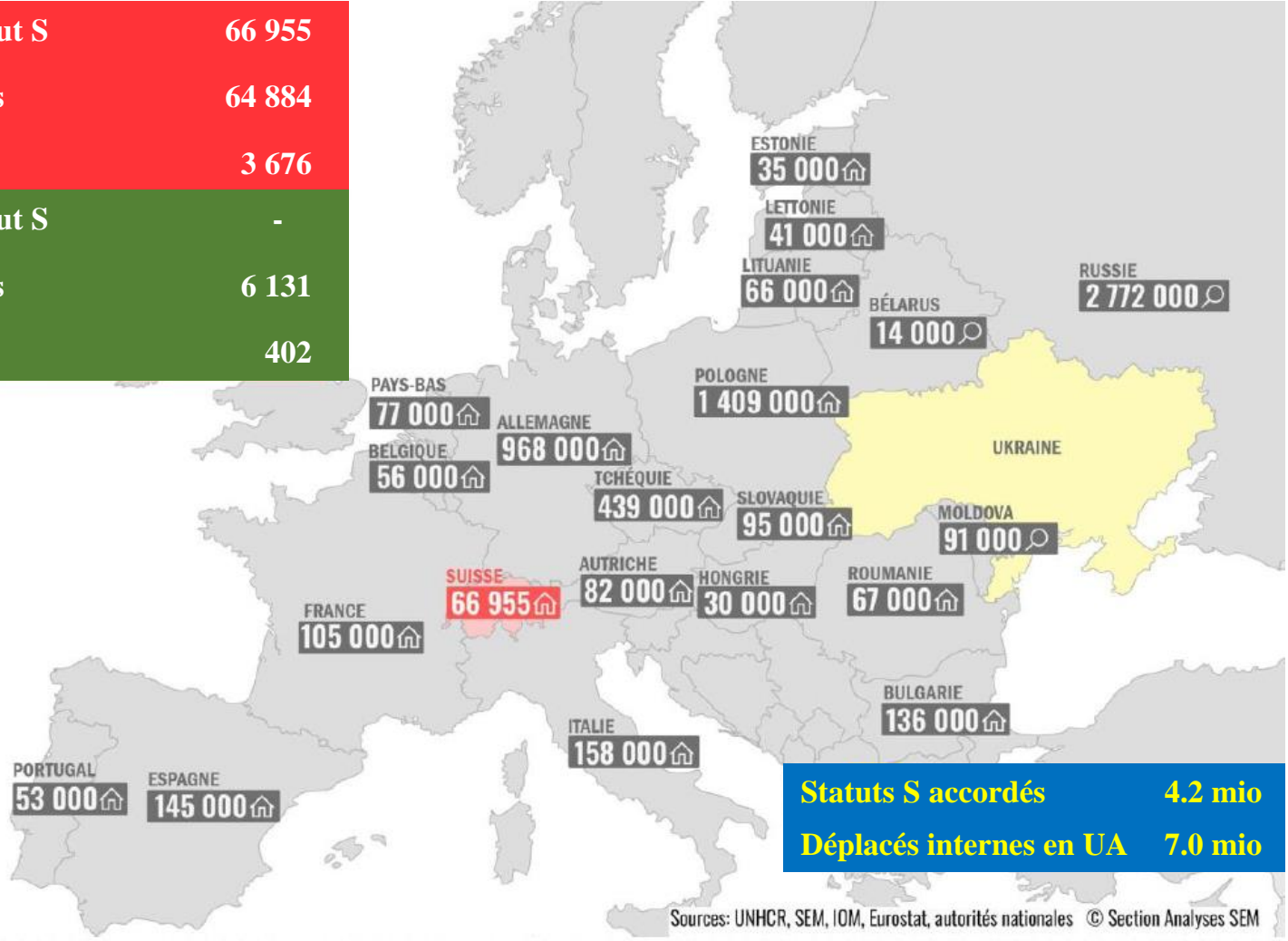


Comparaison des statuts juridiques F, B et S

	admission provisoire	qualité de réfugié-e-	protection provisoire
type de permis	F	B ou F	S
renouvellement	1 an	1 an	1 an
regroupement familial (famille nucléaire)	seul. après 3 ans de séjour	oui	oui
activité lucrative	voie d'annonce	voie d'annonce	autorisation
priorité indigène (travail)	non	non	non
liberté d'établissement en Suisse	non	oui	non
autorité décisionnelle si demande de changement de canton	SEM	autorités cantonales	SEM
aide sociale	aide sociale EVAM	RI	RI
voyages à l'étranger	seul. après 3 ans d'AP, une fois par année, si autonome financièrement	oui sauf pays de d'origine	oui pays d'origine y compris

Situation internationale au 4 octobre 2022

Demandes de statut S	66 955
Statuts S accordés	64 884
Fin du statut S	3 676
Demandes de statut S	-
Statuts S accordés	6 131
Fin du statut S	402

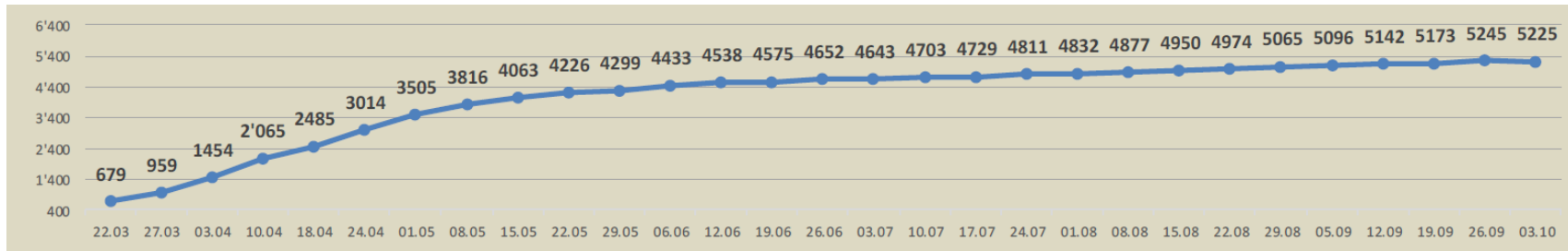


Statuts S accordés 4.2 mio
Déplacés internes en UA 7.0 mio

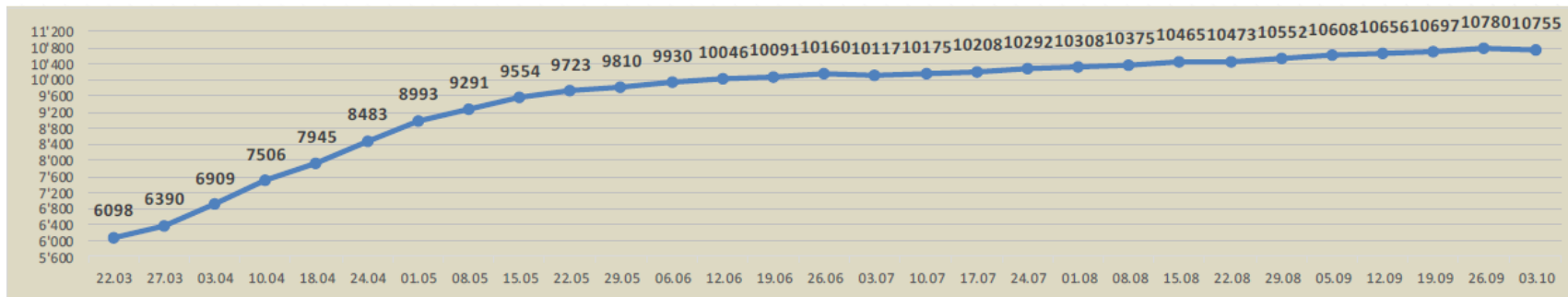
Sources: UNHCR, SEM, IOM, Eurostat, autorités nationales © Section Analyses SEM



Progression hebdomadaire du nombre de personnes au bénéfice de la protection provisoire (permis S) prises en charge par l'EVAM*



Progression hebdomadaire du nombre de personnes prises en charge par l'EVAM (tous statuts confondus)*



* au 4 octobre 2022



Répartition par genre et par âge des personnes au bénéfice de la protection provisoire (permis S) dans le canton de Vaud*

Classe d'âge	Femmes	Hommes	Total
25-60 ans	1'778	574	2'352
18-64 ans	2'214	746	2'960
Plus de 64 ans	362	149	511

Nombre de personnes hébergées chez des particuliers*	2 131
Nombre de personnes hébergées par l'EVAM*	2 694
Nombre d'autorisations de travail délivrées*	316
Nombre de chats enregistrés*	109
Nombre de chiens enregistrés*	155

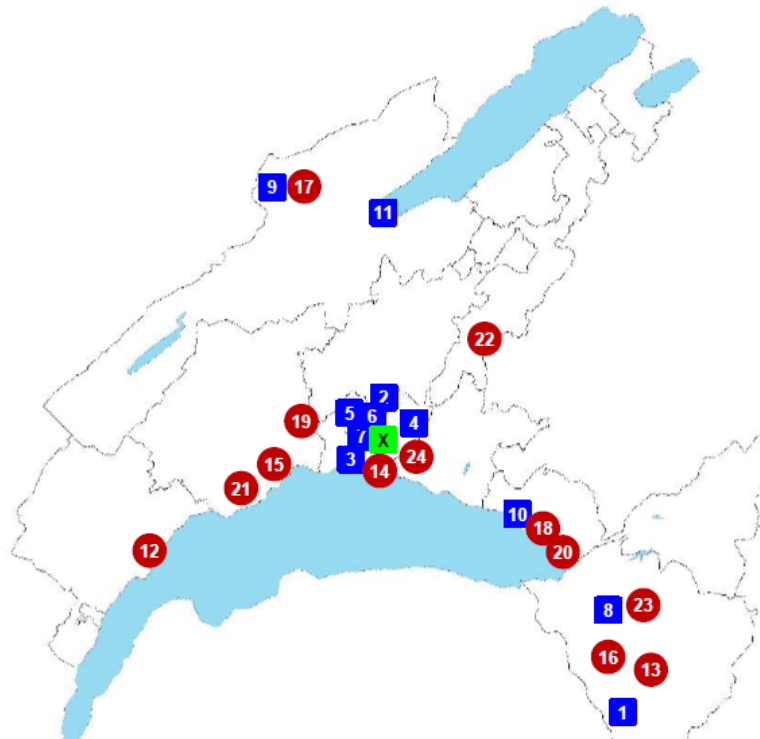
* au 4 octobre 2022



Lieux d'hébergement et capacité

Hébergements préexistants		
1	Bex Ecluse	140 pl.
2	Crissier Charmeur	296 pl.
3	Ecublens Reculan	120 pl.
4	Epalinges Grand Venne	24 pl.
5	Lausanne Chablais	92 pl.
6	Lausanne Chasseron	103 pl.
7	Lausanne Valmont	50 pl.
8	Leysin Quatre Chalets	58 pl.
9	Ste-Croix Industrie	102 pl.
10	Vevey Général-Guisan	49 pl.
11	Yverdon Montagny	76 pl.

Centre d'accueil		
X	Lausanne Beaulieu	300 pl.



Hébergements depuis fin février		
12	Gland "WWF"	205 pl.
13	Gryon Florimont Gryon La Comète	61 pl. 39 pl.
14	Lausanne Hôtel "A la Gare"	75 pl.
15	Morges Marcelin	80 pl.
16	Ollon Arveyes Clairière Ollon Arveyes Grillon Ollon Arveyes Riant Soleil	51 pl. 67 pl. 29 pl.
17	Bullet Ming Shang L'Auberson Colonie	30 pl. 40 pl.
18	Vevey Fontanelle	58 pl.
19	Hôtel Gollion	18 pl.
20	Hôpital Montreux	161 pl.
21	EMS Féchy	83 pl.
22	EMS Moudon	54 pl.
23	Leysin Hôtel des Sports	80 pl.
24	Pully Siège ECA	156 pl.



Questions et échange